




Les Martres-de-Veyre  
*naturellement vôtre*  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
Reçu en préfecture le 03/04/2026  
Publié le   
ID : 063-216302141-20260331-2026\_04\_04-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de votants : 27**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026**

**PRESENTS :** Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

**ONT DONNE POUVOIR :** Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

**ABSENTS : -**

**Julien RANC** été élu secrétaire.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

**N° 2026-04-04**

**CM du 31 mars 2026**

**Objet : constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et suivants,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

L'élection a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Considérant les articles L.1414-2 et suivants du CGCT, la commission d'appel d'offres est constituée de :

- Le Maire (président)
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :**

- **de dire que** la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire.

- **de dire qu'il** est procédé à l'élection, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants.

- **de désigner** les membres ci-dessous :

**Membres titulaires :**

- **Franck BERIOUX**
- **Joaquim BARROS**
- **Antoine SUREAU**
- **Damien COULON**

- Mickael MORIN

Membres suppléants :

- Sébastien TERME
- David-Anthony SALVADOR
- Elise CHANTOING
- Amélie LANFREY
- Pascal BARTHELEMY

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 2 avril 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,  
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,  
Julien RANC

